

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTÉGRATION REGIONALE

Direction Générale du Plan et du Développement

Synthèse du Rapport sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable



Adopté le 25 septembre 2015 par les chefs d'État et de Gouvernement réunis lors du Sommet sur le développement durable, le Programme 2030 fixe 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) déclinés en 169 cibles et 232 indicateurs. Ces objectifs incarnent une ambition qui présente une conception profondément novatrice du développement.

Le Congo a officiellement lancé les ODD le 12 décembre 2016 et a élaboré, à la suite de cette officialisation, une feuille de route qui s'organise autour des axes suivants : (i) l'appropriation, la contextualisation, l'intégration des ODD dans les politiques et les plans nationaux de développement, (ii) la mise en place d'un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation et (iii) le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le suivi de ces objectifs.

L'étape de la contextualisation a été réalisée avec le concours du PNUD et des DEP des ministères sectoriels. Ces travaux ont ainsi permis de mesurer le degré d'alignement des politiques nationales aux objectifs de développement durable et d'identifier les ODD prioritaires pour le Congo.

L'exercice d'alignement a été rendu possible par l'outil d'analyse RIA et la matrice de priorisation. Le RIA passe en revue les plans de développement nationaux et les stratégies sectorielles actuels. Il fournit un aperçu représentatif du degré d'alignement d'un pays avec le Programme 2030 en analysant les insuffisances relatives aux cibles non prises en compte dans ces plans de développement et ces stratégies sectorielles. Par ailleurs, il identifie les interconnexions entre les cibles et les secteurs où les interventions sont susceptibles d'avoir des répercussions sur de nombreux ODD (l'effet accélérateur).

Grace à ces deux outils, le Congo a priorisé : (i) 14 objectifs de développement durable, à savoir le 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 15 et le 16, (ii) 74 cibles dont 54 sont considérés comme à effet accélérateur, et (iii) 113 indicateurs. Lesquels seront intégrés dans les plans nationaux de développement, à commencer par le PND 2018-2022 en cours de finalisation.

En souscrivant au Programme 2030, le Congo s'engage à ne laisser personne pour compte. A ce titre, le Gouvernement s'est engagé à optimiser ses efforts pour favoriser l'inclusivité du développement durable, de manière que toutes les couches de la société – les plus vulnérables comprises – en bénéficient pleinement. Ce qui requiert de vastes campagnes de vulgarisation des ODD.

Le financement de l'Agenda 2030, pour la période 2018-2022, se fera par l'entremise du PND. Car il intègre dans sa structure les objectifs définis dans le cadre de cette initiative mondiale. Il convient de noter qu'un plan d'action de mise en œuvre des ODD, en cours élaboration, permettra de fournir à titre indicatif, un costing post PND.

Ce nouveau programme mondial s'élabore dans une période marquée par la rareté des ressources financières, due en grande partie au resserrement de la demande du pétrole sur les marchés internationaux. Amorcée en 2014, cette chute de la demande a entraîné la baisse des cours du pétrole, ce qui a fragilisé les économies des Etats qui en tirent le plus gros de leurs recettes en devise. Le Congo se trouve parmi les pays qui pâtissent de cette crise. A titre

illustratif, son budget d'investissement a subi un dégraissage significatif. De 1997,9 milliards de FCFA en 2014, il s'est établi à 264 milliards de FCFA en 2018, soit une baisse de 86,79%. Dans un tel contexte, la mobilisation des financements pour l'opérationnalisation efficace et efficiente des ODD constitue logiquement l'un des principaux défis auxquels le Congo sera confronté. D'où l'urgente nécessité de nouer et de consolider des partenariats stratégiques liés aux objectifs de durabilité, pour renforcer les capacités du Congo dans la mise en œuvre et le suivi de ces objectifs.

S'agissant du suivi de ces objectifs mondiaux contextualisés, il est mis sur pied un cadre institutionnel constitué par un Comité de Pilotage, dont le périmètre d'activités intègre également le suivi du PND, une Coordination Technique (CT) et des Cellules Opérationnelles (CO).